



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Renforcement des armées françaises

Question écrite n° 39623

### Texte de la question

M. Bernard Bouley appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de réinvestir massivement dans l'équipement des forces dans le contexte actuel de réarmement mondial et de retour des risques de conflits de haute intensité. En effet, tandis qu'il y a un peu plus de vingt ans, la France disposait d'environ 1 200 chars de combat, et qu'elle possédait encore il y a peu environ 406 chars Leclerc, il est prévu de n'en rénover que 200 et de les faire durer jusqu'en 2040. Date à laquelle le futur char franco-allemand pourrait les remplacer dans des quantités peut-être encore plus faibles. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, ce que sont devenus les 206 autres chars Leclerc réceptionnés par l'armée de terre et, d'autre part, si la rénovation d'au moins 300 chars de combat (c'est-à-dire l'équivalent d'une division blindée OTAN), voire du parc entier de chars Leclerc, pourrait être envisagée afin de renforcer efficacement les armées françaises avant l'arrivée de leur successeur dans environ 20 ans.

### Texte de la réponse

Voulue par le Président de la République pour moderniser nos armées et les préparer aux menaces futures, la loi de programmation militaire 2019-2025 a pour objet de réinvestir massivement dans les équipements des forces après plusieurs années de sous investissement et d'emploi au-delà du niveau d'engagement prévu par les contrats opérationnels, causant un vieillissement prématuré des matériels. Cette loi de programmation s'est traduite par un accroissement annuel du budget des armées de l'ordre de + 1,7 milliard d'euros, portant le budget de la mission "Défense" de 32,2 milliards d'euros en 2017 à près de 40 milliards d'euros aujourd'hui. Au total, sur la période du quinquennat, les armées auront bénéficié de 18 milliards d'euros de plus, en référence au niveau de budget constaté en 2017. Ces moyens supplémentaires auront principalement profité aux équipements, en termes de renouvellement des capacités autant que de préparation de la supériorité opérationnelle future de nos armées. Sur le cas particulier du segment lourd des véhicules blindés, entre 1993 et 2007, 406 chars Leclerc ont été livrés à l'armée de terre, parmi lesquels 225 chars sont toujours en service. Conformément aux cibles définies dans les lois de programmation militaire successives, 173 chars n'ayant pas vocation à être rénovés ont été progressivement retirés du service, constituant des réservoirs de pièces. 8 autres chars ont été transformés en moyen adapté pour le remorquage et le soutien pour renforcer le parc des dépanneurs de chars Leclerc. Jusqu'à aujourd'hui, les prélèvements sur les chars retirés du service ont permis de réduire significativement les coûts de soutien. Il est prévu de rénover 200 chars Leclerc. Une première commande de 50 chars rénovés a été notifiée début juin 2021. La rénovation vise à intégrer le char dans la bulle SCORPION et à améliorer les capacités d'agression et la protection des équipages. Les 25 autres chars n'ont pas vocation à être rénovés mais seront conservés jusqu'à la fin de la rénovation (2029) pour faciliter la mise en production et limiter la perte de capacité des régiments pendant cette période de chantier. Afin de maintenir la capacité jusqu'en 2040 avec l'arrivée du système de combat terrestre du futur (MGCS - main ground combat system), le ministère des armées a validé une feuille de route globale prévoyant, outre la rénovation et un nouveau contrat de soutien, des opérations complémentaires pour traiter les obsolescences non prises en compte dans la rénovation. La décision de lancement en réalisation sera prise début 2022 et permettra les

premières livraisons dès la même année. Le parc de Leclerc est donc stabilisé. Son intégration à la bulle SCORPION permettra d'améliorer l'efficacité collective des plateformes ainsi renouvelées en transformant leur mode de combat grâce au déploiement du combat collaboratif. Cette cible de 200 chars Leclerc rénovés permettra à l'armée de terre de tenir le contrat opérationnel qui lui est fixé.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bernard Bouley](#)

**Circonscription** : Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39623

**Rubrique** : Armes

**Ministère interrogé** : [Armées](#)

**Ministère attributaire** : [Armées](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [22 juin 2021](#), page 4986

**Réponse publiée au JO le** : [21 septembre 2021](#), page 6996